



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée de solidarité

Question au Gouvernement n° 2068

Texte de la question

JOURNEE DE SOLIDARITE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Biessy, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Gilbert Biessy. Monsieur le Premier ministre, la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) est une véritable escroquerie, comme l'ont scandé des milliers de manifestants le 1er mai. Sous prétexte de solidarité avec les personnes âgées, vous rétablissez la corvée.

Au moment où les profits des grands groupes explosent - près de 60 milliards d'euros en un an - et où leurs PDG bénéficient de rentes exorbitantes, comme celui de Carrefour qui s'offre une retraite de plus de 38 millions d'euros, vous imposez le travail gratuit.

Les salariés et les retraités en ont marre : après le blocage des salaires et des pensions, la diminution continue de leur pouvoir d'achat, l'allongement de la durée du travail, l'application prochaine d'une directive européenne qui permettra de travailler jusqu'à 65 heures par semaine, voilà maintenant la suppression d'un jour chômé ! C'est un véritable scandale.

Cela rappelle la tentative de M. Giscard d'Estaing, rédacteur de la Constitution européenne, de supprimer le 8 mai lorsqu'il était Président de la République. ("*Eh oui !*" *sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et du groupe socialiste.*)

Le monde du travail est la cible privilégiée de votre gouvernement, comme du projet de traité constitutionnel, qui prône une concurrence " libre et non faussée ".

Le textile en est le triste exemple : il a perdu 20 000 emplois, tandis que l'Europe peine à endiguer la déferlante des produits chinois. Le traité constitutionnel, qui autorise le patronat à proposer aux salariés d'aller travailler en Roumanie pour 150 euros par mois, est une véritable provocation à l'égard des travailleurs.

Les salariés ont raison de multiplier les protestations. Ils pourront saisir l'occasion du référendum du 29 mai pour, en votant non, faire barrage à la politique de votre gouvernement qui s'inscrit dans la lignée de ce traité libéral et donner une nouvelle chance à une autre Europe, sociale et solidaire.

M. le président. Monsieur Biessy, veuillez poser votre question.

M. Gilbert Biessy. Monsieur le Premier ministre, entendez le mécontentement grandissant des salariés contre la suppression d'un jour férié. D'autres moyens existent pour financer la solidarité. Une suggestion, si vous le permettez : regardez du côté du CAC 40 ! Là, vous trouverez des financements ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées.

Mme Catherine Vautrin, secrétaire d'État aux personnes âgées. Mesdames, messieurs les députés, notre pays, vous le savez, doit faire face à un véritable défi : celui de la révolution de la longévité. Il faut donc trouver de nouvelles ressources, le corollaire de l'allongement de l'espérance de vie étant le grand vieillissement.

Deux solutions s'offraient à nous. La première, celle que vous auriez choisie, était de peser, une fois encore, sur le pouvoir d'achat par l'instauration de taxes. Ce n'est pas ce que le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a choisi. Il a préféré créer de la richesse par une journée de travail supplémentaire.

Le Conseil d'État vient d'ailleurs de nous donner raison. Dans la réponse qu'il a donnée, cet après-midi, au recours de la CFTC, il déclare que cette mesure ne constitue pas " une atteinte grave et manifestement illégale

à la liberté de travail du salarié ".

M. Maxime Gremetz. Ce n'est pas une atteinte grave, mais c'est quand même une atteinte !

Mme la secrétaire d'État aux personnes âgées. Il s'agit donc de se mobiliser pour améliorer la protection sociale et aider nos concitoyens à bien vieillir.

Monsieur le député, vous avez fait allusion à la Constitution européenne. La charte des droits fondamentaux (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains*) reconnaît le droit de vieillir dans la dignité. C'est exactement ce que nous mettons en application avec cette mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2068

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : personnes âgées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mai 2005